

Ouverture de la séance par Jean Valadier, qui procède à l'appel des conseillers municipaux.

Hélène Fabrègues est désignée secrétaire de séance.

#### Approbation du compte rendu de la séance du 23 juillet 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### Décisions prises en application de la délégation de compétence consentie au Maire

Par délibération du 25 mai 2020, il a été convenu que le maire exerçait certaines compétences directement. Il informe le conseil municipal de l'exercice des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

**N°DC2020C11** : Décision portant acceptation pour location du droit de pêche à l'association agréée pour la pêche et protection du milieu aquatique de Sainte-Geneviève

**N°DC2020C12** : Décision portant acceptation pour location d'un logement d'habitation sis à Alpuech / à Madame MARTINEZ Méliッサ et Madame SIMON Francine et ce, à compter du 11/09/2020 pour 489,75 €

**N°DC2020C13** : Décision portant acceptation de l'attribution du marché public de type Concours concernant « La création d'un pôle de vie et d'accueil intergénérationnel par la requalification de l'ilot Bon Accueil » / SARL Architecture Environnement domicilié à Montpellier pour un montant global de 1 478 904.90 € HT

**N°DC2020C14** : Décision portant acceptation de l'attribution du marché « Missions de coordination SPS et de contrôle technique dans le cadre de la création d'un pôle intergénérationnel »

- LOT N°1 : Mission de coordination Sécurité et protection de la santé avec le bureau d'études Qualiconsult pour l'offre de base d'un montant de 29 950 € HT
- LOT N°2 : Mission de contrôle technique avec le bureau APAVE pour l'offre de base d'un montant de 54 712.50 € HT

#### Prorogation de la procédure de reprise des concessions sans titre des cimetières

M. le Maire rappelle que deux procédures sont en cours pour mettre en conformité les usages locaux et la réglementation, assurer les droits des familles et une bonne gestion des espaces publics que sont les cimetières

- Reprise des concessions sans titre de propriété : date butoir : 31/12/2020
- Reprise des tombes en état manifeste d'abandon ou dégradées : procédure de 3 années, débutée en 2019 avec procès-verbaux individuels de constatation
- Les usagers sont informés (article, affichage, courrier) et doivent se présenter en mairie pour régulariser la situation de l'espace utilisé dans un cimetière communal
- En produisant un titre de concession ou en achetant la tombe utilisée
- En réalisant les travaux de mise en sécurité

Au terme des procédures, si les usagers ne se sont pas manifestés, la tombe peut être reprise par la commune.

M. le Maire propose de reporter au 31/12/2021 le délai de la procédure de reprise des concessions sans titre. Après échange, le conseil se prononce à l'unanimité en faveur de cette proposition.

## Assemblées de village

Murielle Vabret, Première adjointe présente le support d'animation en soulignant les points essentiels de la démarche :

- Temps d'écoute et de partage
- Une organisation rythmée et séquencée

Elle développe les thèmes principaux abordés sur cette première session

- Les chemins pédestres : identification de 8 chemins principaux sur lesquels sont planifiés (intervention d'un prestataire) les entretiens et aménagements, en lien avec l'association des randonneurs de la Viadène. L'objectif reste de promouvoir les gîtes de groupes en démarchant des groupes de randonneurs.
- Les fours des villages : dans le cadre du petit patrimoine, il est proposé de faire une fête des fours sur toute la commune, sur une date identique, avec une manifestation inventée par chaque village, au printemps.

Une synthèse de cette première session sera diffusée dans le bulletin communal.

## Subvention aux associations

M. le Maire indique qu'il a reçu une demande de l'association de « Quilles au maillet » qui vient de se créer. Après échange, le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'attribution d'une subvention de 1 300 € permettant l'acquisition du matériel (quilles, tapis). Il souligne que l'association a manifesté son intérêt pour l'accompagnement des temps d'activité péri-éducatifs

## Espace de vie sociale

Lucile Nugon, élue référente en responsabilité de l'espace de vie sociale présente les éléments suivants

- Démarche mobilité : Ecosyst'm. Dans le cadre de la semaine de la mobilité, une action de communication a été conduite avec le PNR et a permis de faire le bilan sur les engagements. Il est nécessaire d'identifier de nouveaux conducteurs ainsi que le public vulnérable pour consolider le projet.
- Circuits courts : un échange avec les producteurs a permis de réfléchir à la mise en place d'une action au cœur de l'espace économique partagé, avec activation d'un site (soit marchand – outil de gestion, soit de promotion départemental). Le Conseil engage à la poursuite de l'action avec prise d'initiative rapide.
- Espace économique partagé : départ d'Adrien Pezet (informatique) et Marine Grimal (pressing, aide à domicile) pour une installation dans d'autres locaux (M. le Maire souligne que la vocation de l'espace économique partagé reste de consolider une initiative économique avant implantation personnelle. Les baux sont, à ce titre, temporaires). L. Nugon propose que soit engagée une nouvelle action de promotion des espaces.
- Projet éducatif : l'équipe enseignante demande un bilan de la rentrée qui sera conduit avec Jérémie.

Le Comité de pilotage se tiendra le 16/10.

## Cession de biens de section

M. le maire rappelle les procédures

### Vente de bien de section (Section de Graissac et de Faula)

Suite à la délibération prise par le Conseil Municipal, le 10 décembre 2019, il est procédé à la convocation des électeurs de la Section de Graissac et de Faula, le 16 février 2020.

A l'issue du vote, accord de la majorité des électeurs de la section est obtenu. Aussi, il appartient au Conseil Municipal statuant à la majorité absolue des suffrages exprimés, de décider de la vente du bien de section, nouvellement cadastré AD 316 pour une contenance de 63a 87ca à M. et Mme Jean-Pierre DIJOLS, l'autre partie restant la propriété de la section (AD 317 pour 1ha 50a 07ca) au prix de 0,50€/m<sup>2</sup>.

Après échange, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette cession.

### Vente de bien de section (Section de Banes)

Suite à la délibération prise par le Conseil Municipal, le 10 décembre 2019, il est procédé à la convocation des électeurs de la Section de Banes, le 16 février 2020.

A l'issue du vote, accord de la majorité des électeurs de la section est obtenu. Aussi, il appartient au Conseil Municipal statuant à la majorité absolue des suffrages exprimés, de décider de la vente du bien de section, nouvellement cadastré ZC 103 pour une contenance de 06a 26ca à M. et Mme Adrien BORDES, l'autre partie restant la propriété de la section (ZC 104 pour 33a 17ca) au prix de 0,50€/m<sup>2</sup>.

Après échange, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette cession.

## Désignation des membres au sein des commissions communautaires

M. le Maire indique les possibilités de participation au sein des Commissions communautaires :

- aux Commissions de la Communauté de Communes

### **Commissions réservées aux conseillers communautaires (titulaires et suppléants) :**

- \_ Commission de Finances : limitée à 12 membres
- \_ Commission d'Appel d'Offres : membres déjà désignés
- \_ Conférence des Maires : composée du Maire de chaque commune

### **Commissions ouvertes aux conseillers communautaires et municipaux :**

- \_ Commission Développement Economique (dont Politiques de l'emploi)
- \_ Commission Services au territoire – Environnement : pour Environnement (assainissement non collectif, ordures ménagères, Gemapi), Mobilités, Numérique
- \_ Commission Accueil Attractivité : pour Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Familles, Services à la population, Médiathèques, Enseignement musical, Santé
- \_ Commission Développement touristique (dont hébergements touristiques et projets structurants)

Pour ces commissions, il est proposé d'avoir au maximum 3 membres par commune, dont un conseiller communautaire si possible.

### **Commissions où toutes les communes doivent être représentées :**

- \_ Commission Gestion de l'Espace (PLUi et Habitat)
- \_ CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Pour ces commissions, il est proposé 1 membre titulaire

Développement économique : Hélène Fabrègues, Philippe Mouliac, Murielle Vabret

Services au territoire : JF Richard, Gérard Chastang, Pascale Mairiniac

Accueil et attractivité : Hélène Alexandre, Colette Feybesse, Estelle Lamothe

Développement touristique : Michel Dumas, Arnaud Imbert, Roland Carrié

Plui : Anne Magne (Titulaire) – Serge Franc (suppléant)  
Clect : Jean Valadier (titulaire) – Jean-François Richard (suppléant)

Après échange, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, chacune de ces désignations.

### Désignation des représentants aux organismes

#### 1 / Aveyron Ingénierie

Instance départementale de soutien technique aux communes (accompagnement à la rédaction des dossiers de marché publics, à l'analyse des offres, à des démarches d'expertises collectives). Roland Carrié est volontaire.

Après échange, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la désignation de Roland Carrié en tant que représentant de la commune au sein d'Aveyron Ingénierie.

#### 2 / CNAS

L'action sociale des collectivités locales au profit des agents figure parmi les compétences de gestion des ressources humaines. Chaque collectivité est libre de décider le type de prestations, le montant et les modalités de mise en œuvre, le périmètre des actions (c'est-à-dire nature des prestations : aides à la famille, séjours enfants, restauration, secours exceptionnels, etc..)

Le Conseil Municipal fixe également le montant des dépenses consacrées à l'action sociale, dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux dépenses obligatoires des collectivités locales.

Il décide librement des modalités de mise en œuvre de l'action sociale, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs prestataires de service.

Sur la commune, l'action sociale est confiée au CNAS (Comité National de l'Action Sociale) et impacte les budgets communaux de 6000 €.

2 délégués sont à nommer

- un agent : Florence
- un élu : Céline Conquet est volontaire.

Après échange, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la désignation de Céline Conquet en tant que représentant de la commune au sein du CNAS.

### Fonctionnement municipal

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les points de fonctionnement suivants

1/ La flotte de vélos électriques mis en location via l'OT est entretenue par une prestataire qui a engagé à ce jour : 441.32 € de frais.

Après échange, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la prise en charge des frais.

2/ Prise en charge des frais de logement personnel estival

. Les logements des agents saisonniers sont pris en charge par la municipalité. Lorsque les mobil home ne sont pas disponibles, la collectivité loue un studio à un particuliers. Les frais engagés pour Mona Espanel s'élèvent pour 2020 à 1 210 €.

Après échange, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la prise en charge des frais.

3/ Paiement du diagnostic assainissement par le propriétaire de la maison ou l'agence immobilière

Lors de la vente d'un bien immobilier, la commune est sollicitée pour établir un diagnostic en termes d'assainissement collectif. La prestation est facturée 80 €.

Après échange, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la possibilité de réaliser et facturer cette prestation à la demande d'une agence immobilière et/ou d'un particulier.

#### 4/ Facturation de la prestation restauration à l'Ehpad

Le service restauration a été mobilisé pendant l'été pour soutenir l'association du Bon Accueil / Ehpad.

La facturation de la prestation doit être établie comme suit :

- le nombre d'heures de Cédric Andral : 60 he à 19.88 €/he
- le nombre de repas que nous vous avons livrés :
  - o 85 repas midi sur 6 jours = 510 repas / 5 € par repas
  - o 75 repas soir sur 6 jours = 450 repas / 4 € par repas

Après échange, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la possibilité facturer cette prestation à l'association.

### Gestion des ressources humaines

1/ Il est rappelé que la responsabilité du Conseil Municipal est de créer les postes permettant l'exercice des compétences.

M. le Maire indique les besoins suivants

- adjoint administratif pour 29h
- adjoint technique à temps complet

Considérant les évolutions récentes des missions administratives et le départ d'un agent à temps partiel, au regard des départs en retraite annoncés au sein des services techniques, le Conseil Municipal valide les deux créations de poste.

#### 2/ Renouvellement des conventions de prestations de services/Graissac

M. le Maire présente les conventions en cours sur la commune

Mme Rodier Monique	Entretien du bourg de Brénac et cimetière	1 300 € brut pour la saison
Mme Sagit Colette	Entretien locaux mairie - Graissac	1 350 € brut/an Paiement mensuel
Mme Dijols Claudette	Gestion de la salle des fêtes - Graissac	70 € brut/prestation
M. Brut	Entretien de la salle des fêtes - Lacalm	70 € brut/prestation

Après échanges, le Conseil Municipal valide le renouvellement des conventions à l'unanimité

#### 3 / Le Conseil Municipal échange sur deux perspectives

- L'accueil de jeunes volontaires en service civique
- La mise en place d'un télétravail

Il se prononce favorablement sur l'accueil de jeunes volontaires en service civique.

Considérant les nécessaires

- maîtrise des nuisances environnementales induites par les trajets domicile-travail de ses agents (un véhicule émet 120g de CO<sub>2</sub>/km ; le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif de 1,9 t de CO<sub>2</sub>/an/personne à l'horizon 2050 afin de limiter l'impact du réchauffement climatique).
- relation repensée dans le lien au travail articulant qualité de vie, gains économiques, santé et productivité

Le Conseil Municipal, après échange, se prononce favorablement à la mise en place du télétravail sur la proposition de règlement suivante :

- missions permettant de valider un schéma de télétravail
- 1 à 2 jours au plus /jeudi et/ou vendredi
- A la demande de l'agent
- Sur entretien d'évaluation annuel positif ou bilan d'étapes
- Dans le cadre d'une procédure normalisée, encadrée et révocable.

### Cession de terrains

M. le Maire indique avoir reçu deux demandes d'acquisition de terrain :

1/ Lot 3 aux Nouelles à Sainte-Geneviève par les consorts Hyonne / 750 m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal valide la demande au prix de 10 €/m<sup>2</sup>.

2/ achat foncier en limite des parcelles 271/272/273 et la voie routière sur Lacalm par Maxime Rouquet, achat qui jouxte sa propriété. Le Conseil Municipal valide la demande au prix de 0.6 €/m<sup>2</sup>.

### Questions diverses

Michel Dumas, élu référent travaux, présente les travaux en cours et/ou réalisés : Hôtel des Voyageurs, Logement La Terrisse, Ecloserie.

M. le Maire indique que les services de la Poste ont validé la mise en place des nouvelles adresses avec Code Postal Unique pour la fin 2020.

La commune accueillera 30 étudiants du 24 au 30 octobre au sein d'un atelier participatif et collaboratif de travail autour d'une trajectoire de développement local. M. le Maire invite chacun à participer.

M. le Maire fait un état de la situation du site Arcadie pour lequel une liquidation devrait être prononcée début octobre. Il expose les mesures d'accompagnement engagées au bénéfice des salariés par la commune et la Communauté de Communes ainsi que les démarches poursuivies par la Communauté de Communes sur la protection de l'outil et le portage d'un projet territorial autour de la filière viande. Il appelle chacun à exercer pleinement l'ensemble de ses responsabilités, en privilégiant notamment la consommation locale, au titre d'une solidarité vraie, indispensable au maintien des équilibres collectifs.

La séance est levée à 23h09